

SUPPORTS DE BANDEROLES

LES BONS USAGES

Les associations contribuent à l'animation de la commune. La municipalité les aide à valoriser leurs activités et événements en leur donnant accès à des supports de communication, dont les supports dédiés à l'affichage de banderoles pour diffuser des informations d'intérêt général. Ces dispositifs comprennent des emplacements fixes et des barrières temporaires, qui seront progressivement remplacés par des panneaux plus qualitatifs. Voici quelques recommandations quant à l'utilisation de ces supports.

1

LES EMPLACEMENTS

Supports fixes :

- Le Fief-Sauvin / intersection rue de l'Èvre (2 emplacements)
- Le Fuilet / Pôle Santé (2 emplacements)
- Montrevault / Parking Carrière de Jousselin (2 emplacements)
- Saint-Pierre-Montlimart / Croisement rue de la barre RD 752 (4 emplacements)
- Saint-Pierre-Montlimart / Z.I de la Paganne (3 emplacements)
- Saint-Rémy-en-Mauges / Aire de jeux – coulée de l'Avoye (3 emplacements)
- Saint-Quentin-en-Mauges / Carrefour route de la Pommeraye RD151 (3 emplacements)
- Salle-et-Chapelle-Aubry / Parking rue des Peupliers (2 emplacements)

Barrières temporaires :

- Chaudron-en-Mauges / Rue d'Anjou, face à l'atelier technique municipal
- La Boissière-sur-Èvre / Croisement rue de l'Èvre RD 152
- La Chaussaire / Zone d'activités
- Le Fief-Sauvin / Monument aux morts
- Le Fuilet / Parking de covoiturage
- Le Puiset-Doré / RD67
- Le Puiset-Doré / Coulée verte RD 92
- Montrevault / Parking école de musique
- Saint-Rémy-en-Mauges / RD17
- Saint-Quentin-en-Mauges / Plan d'eau
- Salle-et-Chapelle-Aubry / Cimetière rue Notre-Dame
- Salle-et-Chapelle-Aubry / Parking plan d'eau

Ces listes sont évolutives et seront mises à jour au fur et à mesure de l'installation de nouveaux équipements.

Veillez à laisser visible la partie haute des supports de banderoles (intitulé "affichage associatif" et logos de la commune).

2

LE TYPE DE MANIFESTATIONS

Les supports de banderoles sont dédiés à des informations d'intérêt général relatives à Montrevault-sur-Èvre et s'adressant à un public large, avec une priorité d'utilisation pour les associations et organismes de la commune.

Des supports de banderoles pour communiquer :

- sur les manifestations associatives et scolaires
- sur les événements municipaux
- sur les informations d'utilité publique nécessitant une large diffusion (appels au don du sang, campagnes humanitaires...)

3

L'AFFICHAGE

- DURÉE D'AFFICHAGE : favoriser un affichage de 3 semaines maximum en amont de la manifestation.
- RETRAIT : privilégier le retrait de votre banderole dans un délai de deux jours après la fin de la manifestation, pour laisser l'emplacement libre à d'autres banderoles.
- LOCALISATION : afficher votre banderole sur n'importe quel support situé à Montrevault-sur-Èvre, sans notion de commune déléguée.

Les associations utilisant ces supports sont responsables de la création, l'installation, l'entretien et du retrait de leurs banderoles.

4

LES CARACTÉRISTIQUES

- DIMENSIONS MAXIMALES : 2 m de longueur x 1 m de hauteur
- MATÉRIEL : adapté à une exposition en extérieur (résistant aux intempéries)
- FIXATIONS : œilletons ou colliers de serrage (ne pas visser dans la structure)

Pour une lecture efficace, il est conseillé d'être synthétique avec des informations essentielles : titre de la manifestation, lieu, date, horaires, contact.



POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE, ENVOYEZ VOTRE DEMANDE
À ASSOCIATIONS@MONTREVAULTSUREVRE.FR